

POSTE CERTIFIÉE

Règlement sur le transport par autobus,  
articles 14.02 et suivants

COMMISSION DES TRANSPORTS DU  
QUÉBEC

Montréal, le 28 août 2008

No de demande : 3-M-00000C-564-P

Et

No de référence : M08-07207-1

SABEM INC.  
1500, rue Raymond-Gaudreault  
Repentigny (Québec)  
J5Y 4E3

**OBJET : AVIS D'INTENTION**

Madame,  
Monsieur,

La Commission des transports du Québec («la Commission») procède actuellement à une codification des permis de transport par autobus de catégorie «nolisé». Vous trouverez ci-joints les projets de vos permis codifiés portant les numéros temporaires 0-M-000039-PC1 et PC2.

Afin de faciliter la compréhension de la codification, nous vous transmettons aussi les documents suivants:

- une copie de vos permis de transport par autobus de catégorie «nolisé» actuellement en vigueur qui font l'objet de la présente codification;
- une copie du rapport administratif des Services spécialisés Permis qui fait état des différents changements vous concernant.

Comme une partie ou la totalité des municipalités que vos permis autorisent à desservir a fait l'objet d'une annexion, d'un regroupement ou d'un changement de désignation, il est nécessaire de modifier la description des territoires autorisés de même que toute désignation de municipalités apparaissant aux permis afin qu'elles correspondent aux nouvelles délimitations territoriales. Vous trouverez au tableau 3.1 du rapport administratif le nom des municipalités qui ont changé de désignation et au tableau 3.2 les territoires autorisés.

Finalement, la Commission profite de la présente codification pour normaliser la présentation et certains éléments descriptifs des nouveaux permis.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos observations, le cas échéant, dans les dix jours de la notification des présentes. La Commission ne tiendra pas d'audience à moins qu'elle ne juge qu'il soit nécessaire d'en tenir une pour décider de la question.

Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5  
Téléphone : 1 888 461-2433  
Télécopieur : (418) 644-8034  
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal  
545, boulevard Crémazie Est,  
10<sup>e</sup> étage, bureau 1000  
Montréal (Québec) H2M 2V1  
Téléphone : 1 888 461-2433  
Télécopieur : (514) 873-4720

À défaut de recevoir vos observations dans le délai imparti, la Commission délivrera **sans autre avis** vos nouveaux permis à partir des projets de permis ci-annexés ainsi que des informations et documents contenus à votre dossier.

En terminant, nous portons à votre attention qu'il est de votre responsabilité de mettre à jour et d'harmoniser vos tarifs avec vos nouveaux permis, s'il y a lieu, et ce dès maintenant, en suivant la procédure habituelle de dépôt de tarifs.

Nous vous rappelons que la présente codification de permis découle de l'article 14.02 du *Règlement sur le transport par autobus* qui prévoit que la Commission peut procéder à une codification des permis de transport par autobus lorsqu'il y a eu annexion ou regroupement de municipalités, lorsqu'un droit ou une modalité d'exercice est devenu caduc ou lorsqu'elle estime qu'une codification des permis ou de certaines de leurs modalités est nécessaire pour les actualiser et les harmoniser.

**Pour obtenir tout renseignement additionnel** concernant cet avis, vous pouvez vous adresser aux numéros mentionnés ci-dessous.

Daneau, Loïselle, Perreault, Turcotte  
Avocats

Téléphone : 514-906-0350 poste 3021  
Télécopieur : 514-873-5947

p.j. Rapport administratif  
Projets de permis (2)  
Permis en vigueur (2)

Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5  
Téléphone : 1 888 461-2433  
Télécopieur : (418) 644-8034  
[www.ctq.gouv.qc.ca](http://www.ctq.gouv.qc.ca)

Montréal  
545, boulevard Crémazie Est,  
10<sup>e</sup> étage, bureau 1000  
Montréal (Québec) H2M 2V1  
Téléphone : 1 888 461-2433  
Télécopieur : (514) 873-4720

**Objet : Codification des permis nolisés**

SABEM INC.  
1500, rue Raymond-Gaudreault  
Repentigny, Québec  
J5Y 4E3

No dossier : 0-M-000039

Tous les permis ont été analysés.

Nombre initial de permis : 2

Nombre de permis faisant l'objet de la codification : 2

Nombre de permis résultant de la codification : 2

Nombre de permis ne faisant pas l'objet de la codification : 0

**Tableau 1 : Correspondance permis codifiés (PC) et permis actuels**

| No PC | Remplace le(s) permis |
|-------|-----------------------|
| 1     | 008C                  |
| 2     | 009B                  |

**Tableau 2 : Permis avec leur date de fin**

| No permis | Date de fin | No PC | Date fin PC |
|-----------|-------------|-------|-------------|
| 008C      | Aucune      | 1     | Aucune      |
| 009B      | Aucune      | 2     | Aucune      |

**Tableau 3.1 : Municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom**

La municipalité suivante a été fusionnée ou a changé de nom : 1

| Permis actuel | Ancien territoire | Code  | Nouveau territoire | Code  |
|---------------|-------------------|-------|--------------------|-------|
| 008C          | Repentigny        | 60015 | Repentigny         | 60013 |

**Tableau 3.2 : Liste des territoires autorisés après codification**

| Permis actuel | Municipalité                       | Code   | No PC |
|---------------|------------------------------------|--------|-------|
| 009B          | L'Assomption                       | 60028  | 2     |
| 008C          | L'ensemble du territoire du Québec | 105092 | 1     |

**Tableau 3.3 : Doublons qui ont été retirés**

| Permis actuel | Territoire | Code  | No PC |
|---------------|------------|-------|-------|
| 008C          | Repentigny | 60013 | 1     |

**Commentaires additionnels :**

1. Le rapport a été réalisé suivant les lignes directrices de la codification des permis de transport par autobus.
2. Nous avons retiré la municipalité de Repentigny du territoire autorisé au permis 008C puisqu'elle est incluse dans l'Ensemble du territoire du Québec.
3. Exceptionnellement, nous avons inscrit l'Ensemble de la province de Québec au territoire autorisé.
4. Les exclusions que l'on retrouve au territoire autorisé ont été reproduites au chapitre des conditions et restrictions bien qu'il ne soit pas habituel de procéder ainsi dans le processus de codification.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS  
TRANSPORT NOLISÉ  
NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-000039-PC 1 **en projet**  
NOM :  
SABEM INC.  
1500, rue Raymond-Gaudreault  
Repentigny, Québec  
J5Y 4E3

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :  
LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1963-08-23

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.  
Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.  
Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain.  
Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.  
Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.  
Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.  
Catégorie 7: un minibus ou un autobus aménagé pour le transport de personnes handicapées.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :  
L'ensemble du territoire du Québec (105092)

CLIENTÈLE :  
Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :  
Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :  
1. La titulaire est limitée à la clientèle suivante : groupes de personnes se déplaçant pour fins sportives et religieuses.

2. La titulaire n'est pas autorisée à desservir les anciennes municipalités de Trois-Rivières, Québec et Montréal sauf la partie bornée vers le sud par le fleuve Saint-Laurent, vers l'ouest par le boulevard Saint-Jean-Baptiste et vers le nord par la rue Sherbrooke pour continuation jusqu'au fleuve Saint-Laurent point de départ, comprenant expressément la rue Sherbrooke et le boulevard Saint-Jean-Baptiste, en référence aux limites municipales du 23-08-1963.

REMPLACE LE PERMIS : 0-M-000039-008C

=====

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS  
TRANSPORT NOLISÉ  
NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-000039-PC 2 **en projet**  
NOM :  
SABEM INC.  
1500, rue Raymond-Gaudreault  
Repentigny, Québec  
J5Y 4E3

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :  
LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1972-09-22

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.  
Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.  
Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain.  
Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.  
Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.  
Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.  
Catégorie 7: un minibus ou un autobus aménagé pour le transport de personnes handicapées.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :  
L'Assomption (60028)

CLIENTÈLE :  
Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :  
Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :

1. La titulaire est limitée à la clientèle suivante : groupes de personnes se déplaçant pour fins éducationnelles, religieuses, sportives ou touristiques.

REPLACE LE PERMIS : 0-M-000039-009B

=====

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS  
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-000039-008C

DOCUMENT ÉMIS LE : 2004-11-26

NOM :  
SABEM INC.

1500, rue Raymond-Gaudreault  
Repentigny, Québec  
J5Y 4E3

---

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 1989-11-29

DÉCISION NUMÉRO : MPV8900119

DÉCISION EN VIGUEUR LE : 1989-11-29

REMPLACE LE PERMIS 0-M-000039-008B

LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1963-08-23

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

- Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette
- Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus
- Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain
- Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette
- Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus
- Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995
- Catégorie 7: un minibus ou un autobus aménagé pour le transport de personnes handicapées

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Repentigny (60015) et tout endroit de la province, à l'exclusion de Montréal (66025), Trois-Rivières (37065) et Québec (23025)

PARCOURS:

Ne s'applique pas

HORAIRE ET FRÉQUENCE:

Sur demande

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS  
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-000039-008C

DOCUMENT ÉMIS LE : 2004-11-26

CLIENT/LE:

Groupes de personnes se déplaçant pour fins sportives et religieuses

CONDITIONS ET RESTRICTIONS :

Une partie de la ville de Montréal bornée vers le sud par le fleuve Saint-Laurent, vers l'ouest par le boulevard Saint-Jean-Baptiste et vers le nord par la rue Sherbrooke pour continuation jusqu'au fleuve Saint-Laurent point de départ, comprenant expressément la rue Sherbrooke et le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

2007-12-10

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS  
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-000039-009B

DOCUMENT ÉMIS LE : 2004-11-26

NOM :  
SABEM INC.1500, rue Raymond-Gaudreault  
Repentigny, Québec  
J5Y 4E3

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2001-07-20

CONSTAT NUMÉRO : MCPV01-00036  
CONSTAT EN VIGUEUR LE : 2001-07-20

REPLACE LE PERMIS 0-M-000039-009A

LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1972-09-22

## DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette  
Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus  
Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain  
Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette  
Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus  
Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995  
Catégorie 7: un minibus ou un autobus aménagé pour le transport de personnes handicapées

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :  
L'Assomption (60028)PARCOURS:  
Ne s'applique pasHORAIRE ET FRÉQUENCE:  
Sur demandeCLIENTÈLE:  
Groupes de personnes se déplaçant pour fins éducationnelles, religieuses, sportives ou touristiques.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS  
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-000039-009B

DOCUMENT ÉMIS LE : 2004-11-26

~~2007-12-10~~